

## Quelles sont les autres formes de discrimination et pourquoi il est important de les connaître ?



La discrimination est un phénomène complexe qui a de nombreuses formes et manifestations. La première étape pour vous protéger est de savoir quand vos droits sont violés. Découvrez les autres formes de discrimination dans les brochures de la série "Protégez-vous contre la discrimination !"

## Comment rédiger une plainte pour discrimination et à qui vous pouvez vous adresser ?

Vous pouvez rédiger votre plainte pour discrimination sous forme libre, ainsi que pour toute autre violation des droits de l'homme. Il est important d'y décrire toutes les circonstances, indiquer la personne qui a violé vos droits et fournir les données personnelles. N'oubliez pas que les plaintes anonymes ne sont pas recevables.

Pour porter plainte pour discrimination vous pouvez saisir la justice ou adresser votre plainte au Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine. Vous pouvez envoyer votre plainte en ligne ou par la poste.

## Comment le Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine peut m'aider

Le Commissaire veille à la mise en œuvre de la loi ukrainienne « Sur les principes de la prévention et de la lutte contre la discrimination en Ukraine » et remplit les fonctions suivantes :

- il examine les plaintes concernant toutes formes de discrimination dans les domaines divers de la vie sociale, notamment dans la sphère privée ;
- il assure le suivi du respect du principe de non-discrimination, il recueille les statistiques sur les cas de discrimination et synthétise les informations, il rédige également les rapports annuels ;
- il fournit des avis d'expert dans les affaires de discrimination à la demande de la justice.

**Bien sûr les fonctions du Commissaire ne se limitent pas à cela, mais ce qui est le plus important à retenir c'est qu'en cas de discrimination vous pouvez vous adresser au Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine !**



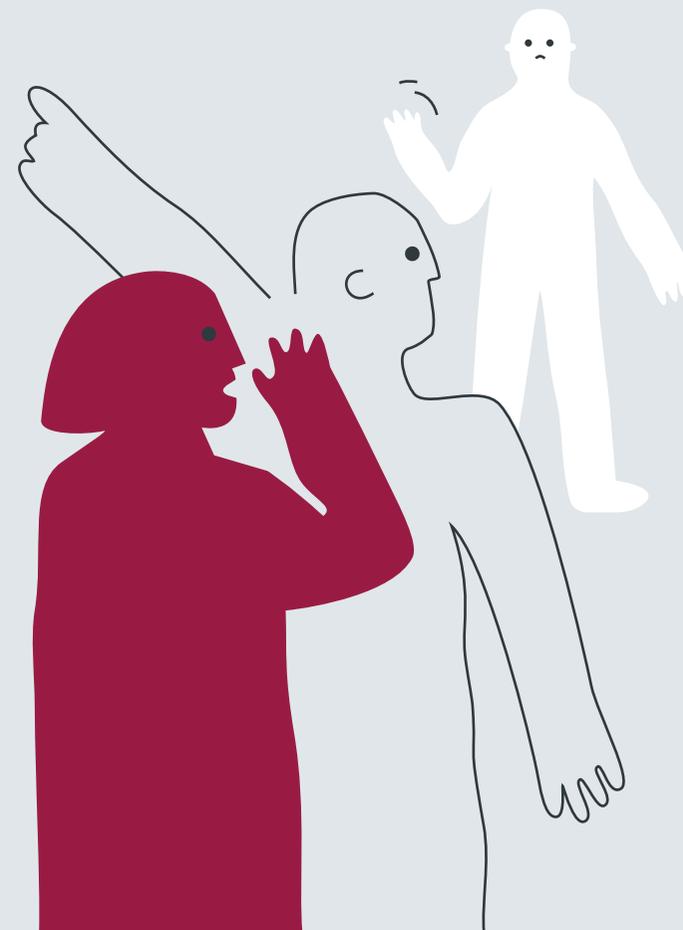
**Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine**

Adresse: rue Instytutska, 21/8, 01008, Kyiv  
tél.: 044-253-75-89  
tél.: 0800-50-17-20 (gratuit)  
email: hotline@ombudsman.gov.ua

Ce document a été préparé dans le cadre du projet financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « Renforcer l'accès à la justice par le biais de mécanismes de recours non-judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental » dans le cadre du « Partenariat pour la bonne gouvernance II ». Les idées exprimées dans ce document ne représentent la position officielle d'aucune des parties.

# Incitation à la discrimination et complicité à la discrimination

série "Protégez-vous contre la discrimination!"



## Incitation à la discrimination

L'incitation à la discrimination est le fait de donner des ordres, des instructions ou d'appeler à la discrimination contre une personne et/ou un groupe de personnes en raison de certaines caractéristiques.

La complicité à la discrimination est toute assistance délibérée à commettre des actes ou inaction avec l'objectif de provoquer une discrimination.

Autrement dit, si une personne donne l'ordre de discriminer, cette personne incitera à la discrimination, et celui ou celle qui exécutera cet ordre sera le ou la complice à la discrimination.

## Critères protégés

Les critères dits « protégés par la loi » sont les critères en fonction desquels il est interdit de faire toute distinction entre les personnes et de traiter quelqu'un de manière moins favorable que les autres. La loi définit une liste détaillée mais non exhaustive de ces critères : race, couleur de peau, convictions politiques, religieuses et autres, sexe, âge, handicap physique, origine ethnique et sociale, nationalité, situation de famille et de fortune, lieu de résidence, langue ou autres caractéristiques.

L'expression « autres caractéristiques » signifie que la liste est ouverte et que les personnes présentant d'autres caractéristiques similaires à celles qui sont énumérées dans la loi doivent également être protégées contre la discrimination. Parmi ces autres caractéristiques on peut évoquer le statut séropositif, le statut de personne déplacée ou d'ancien combattant d'Opération anti-terroriste, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'état de santé, etc. La plupart de ces critères figurent dans d'autres lois ukrainiennes.

## Exemples de comportements inadmissibles

Un maire fait une proposition au conseil municipal pour limiter temporairement la durée de validité des certificats des catégories de passagers bénéficiant des avantages sociaux pour le transport en commun de la ville. Cela limitera le droit de voyager gratuitement pour les catégories vulnérables de la population.

– Une secrétaire médicale, suivant les instructions de son supérieur, refuse de donner rendez-vous aux patients séropositifs (**discrimination fondée sur l'état de santé**).

– Un conseil municipal décide de s'adresser au Président du pays pour protéger les valeurs traditionnelles et interdire les manifestations des personnes LGBTI (**discrimination fondée sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle**).

– Le directeur d'hôtel donné comme consigne au portier de ne pas laisser entrer les Roms ou les personnes qui ressemblent à des Roms (**discrimination fondée sur l'origine ethnique**).

– Un agent des ressources humaines suit les instructions de son manager et ne sélectionne pour l'entretien de recrutement que des candidats de sexe masculin qui sont domiciliés à Kyiv (**discrimination fondée sur le sexe**).

**Si vous vous reconnaissez ou reconnaissez un de vos proches dans ces situations ou dans des situations similaires, réfléchissez-y !**

## Posez-vous quelques questions :



**Est-ce que j'ai été moins bien traité que les autres dans une situation similaire ?**



**Quel critère protégé pourrait être la cause du traitement moins favorable ?**



**Y avait-il un but justifié et légitime pour cette différence de traitement que j'ai subie ?**